



Montreuil, le 10 novembre 2020

Aux personnels des Directions Départementales Interministérielles

RÉUNION INSTALLATION CHSCT CENTRAL DES DDI 05.11.2020 Compte-rendu

La réunion d'installation du CHSCT central des DDI maintenant placé sous l'autorité du ministère de l'Intérieur s'est tenue le jeudi 5 novembre 2020.

La crise sanitaire et son impact sur les DDI était au cœur des interventions des organisations syndicales et bien sûr de la CGT.

Approbation des PV :

Le PV du CHSCT est un outil indispensable pour faire avancer les choses. La CGT a refusé de valider des PV 18 mois plus tard. Elle a exigé leur présentation d'une séance sur l'autre. L'administration s'y est engagée.

Règlement intérieur CHSCT-C des DDI :

A la demande de la CGT, titulaires et suppléants participeront à l'intégralité des débats bien que les textes soient plus restrictifs. C'est également une question d'efficacité dans le temps.

Désignation du/de la secrétaire permanent.e du CHSCT:

Sandrine FOURCHER-MICHELIN, FO et Laëtitia RANNOU, CGT, ont été élues à l'unanimité respectivement secrétaire permanente et secrétaire-adjointe du CHSCT Central des DDI.

Arrêté et instruction télétravail dans les DDI suite à la parution du décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 :

Toilettage de l'arrêté et de l'instruction télétravail dans les DDI prévu suite à la parution du décret du 5 mai 2020 : la CGT a présenté plusieurs amendements à cet arrêté. Après débat entre les OS et l'administration, il a été décidé de discuter de ces 2 projets de texte en groupe de travail et de reporter la présentation devant les instances (initialement prévue pour le 1^{er} décembre) à une date ultérieure.

Feuille de route du CHSCT-C des DDI:

L'administration proposait de retenir les orientations de la feuille de route précédente.

Concernant la « professionnalisation » des membres des instances de dialogue social La CGT a demandé qu'elle soit rédigée différemment. La CGT a rappelé que les représentants des personnels ne sont pas propriétaires des mandats confiés par les agents. Ils en sont dépositaires. A ce titre, ils ne peuvent être assimilés à des professionnels des instances de dialogue social. Par contre, ils ont droit à des formations.

Après avis favorable, l'orientation est rédigée différemment : formation des membres des instances de dialogue social.

La CGT a demandé également que soit rajoutée une orientation concernant l'égalité femmes/hommes dans les DDI.

Point sur le bilan accidents de la route agents DDI:

La CGT a remarqué que seules 57 % des DDI ont répondu à la note du DMAT de décembre 2019 qui les « enjoignait » de faire remonter un état exhaustif des travaux menés et projets envisagés, concernant la prévention du risque routier. On comprend mieux pourquoi les DDI ont autant de mal à mettre en place les directives concernant l'organisation des services en période de crise sanitaire.... Taux de réponse 57 % ... sans commentaire !

Gestion de la crise sanitaire en DDI :

Point de la réunion du CHSCT.

L'intervention du Président de la République annonçant le re-confinement national, la circulaire Fonction publique et l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 29 octobre, étaient claires : les directeurs-trices de DDI doivent mettre en place un certain nombre de mesures destinées à protéger leurs agents tout en assurant la continuité du service public.

Or, depuis la parution de ces 2 textes, un très grand nombre de signalements nous sont parvenus. La mise en place des mesures se fait de manière très, très, hétérogène suivant les services.

Ce n'est évidemment pas acceptable !

L'administration nous a assuré qu'elle prendrait en compte tous nos signalements et interviendrait si nécessaire : bon courage, ils ne vont pas être au chômage !

La CGT a demandé la réécriture de l'instruction du 29/10/2020 en prenant en compte les revendications des OS. L'administration a, pour l'instant, refusé cette option. Pour elle, la première instruction est très claire mais elle admet qu'au vu des remontées de terrain des consignes, « encourageant » fortement de DDI à mettre en place rapidement les mesures demandées, allaient leur être adressées. L'objectif : faire augmenter très fortement le nombre de télétravailleurs dans les DDI à brève échéance

Nous invitons les agents à faire remonter les problèmes rencontrés à un-e représentant-e de la CGT !!!

La CGT a également signalé les difficultés très importantes dans l'organisation du dialogue social au niveau local : fin de non-recevoir inacceptables apportées aux OS demandant des réunions de CHSCT locaux.

Refus d'invitation de représentants des personnels a des réunions informelles...

C'est inadmissible. Il en va de votre santé !

Sur ce point également, : l'administration centrale va rappeler les consignes (pourtant déjà très claires!) de l'importance d'organiser ce dialogue social tant au niveau national qu'au niveau local.

Le gouvernement appelle au civisme les citoyens mais dans l'administration tout n'est pas mis en œuvre pour protéger les agents ! Un comble !

Avec ses élus et mandatés, avec les personnels, la CGT entend poursuivre son action pour assurer la continuité du service public dans le respect des droits et des garanties des personnels.

L'urgence est à la préservation du droit à la santé de toutes et tous.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés, tant individuelles que collective. La CGT interviendra auprès du Secrétariat Général du Ministère de l'Intérieur et du DMAT.

Contacts :

dominique.panico-mialon@loire.gouv.fr

laetitia.rannou@cotes-darmor.gouv.fr

fabrice.massoulie@aveyron.gouv.fr

christian.grusezezack@pas-de-calais.gouv.fr